



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le dix février deux-mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 6 février 2025

Présents : M. DESLANDES, Mme CHAMBLET, M. LOISEAU, Mme BEURAIN DURU, Mme STROUPPE-MEUNIER, M. BOURLET, M. CHENEAU, Mme GANGNERON, M. JALAGEAS, M. MACHADO SANTANA, Mme PERREAU, M. GAUCHER, M. MUNOZ

Absent ayant donné pouvoir : M. BONHOMET à Mme STROUPPE-MEUNIER.

Absents : M. GITON, Mme MOUZET, M. THIBAUT, Mme THO

Secrétaire de séance : M. BOURLET

*M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.*

MODIFICATION DE LA REGIE POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Suite à un contrôle du service de gestion comptable de Pithiviers, plusieurs remarques ont été émises concernant la régie d'avances et de recettes, pour la location des salles communales et les menues dépenses.

Une proposition de modification de cette régie a été transmise à la trésorerie de Pithiviers. Toutefois, cette dernière est revenue vers les services de la mairie en précisant que certains éléments de la proposition restaient à vérifier et qu'une délibération à ce sujet n'était, pour l'instant, pas possible.

La délibération est reportée à une séance ultérieure.

CHANGEMENT DES SANITAIRES DANS L'ECOLE MATERNELLE

Les sanitaires et la douche de la maternelle, qui datent de 1976, sont devenus vétustes et leur remplacement est désormais indispensable, car ils se bouchent régulièrement. Les urinoirs seront, dans le même temps, transformés en petits WC. Pour cela, plusieurs entreprises ont été sollicitées et deux propositions ont été transmises :

- Ents Artisans et Plus, pour un montant total, sur deux devis de 8936,90€ HT
- Ents Blot, pour un montant de 5716,50€ HT

La commission travaux recommande donc de retenir la proposition de l'entreprise Blot.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise Blot, pour la réhabilitation des sanitaires de l'école maternelle, pour un montant de 5716,50€ HT.

MISE EN PLACE D'UN ESPACE PIETONS RUE DE NEUVILLE

Afin de sécuriser la rue de Neuville, pour les piétons, en direction de Loury, il est proposé un aménagement des bas-côtés en espace piétons. Le projet ne comporte pas de trottoirs, mais un aménagement par du calcaire et des tubes drainants. Il sera mis en place côté droit, dans le sens Rue du petit fournil – Loury. Pour cela, deux entreprises ont été sollicitées et deux propositions ont été transmises :

- Ents TPL, pour un montant de 84 171,18€ HT
- Ents Blot, pour un montant de 69 599,10€ HT

La commission travaux recommande de retenir la prestation de l'entreprise Blot.

Mme GANGNERON estime qu'un nouveau passage piéton sera à tracer, pour guider les piétons dans la continuité des aménagements entre les côtés gauche et droit de la voirie. M. LOISEAU que cela est déjà prévu dans un second temps. Mme PERREAU ajoute qu'une communication dans les boîtes aux lettres des riverains est nécessaire pour les informer des travaux futurs. M. CHENEAU estime qu'un éclairage supplémentaire au-dessus des passages piétons en face de la mairie permettrait de sécuriser la traversée pour les piétons et les automobilistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise Blot, pour la mise en place d'un espace piétons le long de la rue de Neuville, pour un montant de 69 599,10€ HT.

TRAVAUX DE TROTTOIRS RUE DE CHAMPLÉ

Afin de garantir la réfection de la bande de roulement rue de Champlé, entre la rue de la Mairie et la rue de Neuville, par la Communauté de communes, la commune doit s'engager à installer des trottoirs avec bordures sur la partie à refaire. M. LOISEAU précise que la CCF réalisera la réfection de la bande de roulement, en même temps que la mise en place de bordures. M. GAUCHER alerte sur les constructions à venir, dans cette zone. M. le Maire précise qu'il n'est pas possible d'attendre plus longtemps que les terrains restants soient construits car la route est trop dégradée à cet endroit. M. BOURLET demande si la même largeur de rue sera conservée. M. LOISEAU lui confirme que oui.

Pour ce projet, deux entreprises ont été sollicitées et deux propositions ont été transmises :

- Ents TPL, pour un montant de 10 793,30€ HT
- Ents Blot, pour un montant de 14 389,00€ HT

La commission travaux recommande de retenir la prestation de l'entreprise TPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise TPL, pour la mise en place de trottoirs Rue de Champlé, pour un montant de 10 793,30€ HT.

SUPPRESSION DE POSTE

Suite à la nomination de l'agent occupant le poste d'agent de maîtrise principal sur un autre grade, le poste correspondant est désormais vacant. La collectivité n'a pas le besoin de le pourvoir de nouveau.

Par conséquent, M. le Maire propose de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide la fermeture du poste d'agent de maîtrise principal à 35/35^{ème}. Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

➤ QUESTIONS ORALES

➤ *Point sur les délégations de signature données au Maire, depuis janvier 2025 :*

- ✓ Désembouage des radiateurs de la mairie : 1 160€ HT
- ✓ Commande de produits d'entretien : 3 383€ HT
- ✓ Achat d'EPI pour une ATSEM : 134€ HT
- ✓ Mise en place d'une porte antipanique dans la chaufferie de l'école : 659€ HT
- ✓ Réparation de l'adoucisseur de la cantine : 2 125€ HT
- ✓ Achat d'un fauteuil de bureau pour la mairie : 90€ HT
- ✓ Achat d'un panneau d'affichage mairie : 851€ HT
- ✓ Commande de produits d'entretien : 1827€ HT

Total sur la période : 10 229€ HT

➤ *M. le Maire évoque la demande d'un administré demandant la réfection de la voirie qui dessert son exploitation.* Un courrier réponse lui sera adressé, mais M. le Maire précise que l'état de la voirie s'est dégradé car de nombreux poids lourds, allant jusqu'à 44 tonnes, empruntent régulièrement cette rue, afin d'accéder aux silos à grains. La commune de Vennecy n'a pas les moyens d'entretenir une voirie pour qu'elle supporte le passage de véhicules de ce type.

➤ *Les dates des prochains Conseils municipaux seront les suivantes : 3 mars et 31 mars 2025.*

➤ M. CHENEAU rapporte un problème de chauffage trop important dans les toilettes de la salle polyvalente. M. MUNOZ répond qu'il a modifié le réglage des radiateurs concernés.

➤ *Mme CHAMBLET informe les conseillers qu'une soirée de remerciements est organisée par le Téléthon pour évoquer l'ensemble des dons reçus en 2024.* Elle y représentera la commune de Vennecy, avec M. le Maire.

➤ *Bilan de l'avancement des travaux par M. LOISEAU :*

✓ *Filets du city-stade changés ce jour ;*
✓ *Relevé topographique du terrain du futur gymnase réalisé ce jour ;*
✓ *Le changement des menuiseries de l'école et de la salle bleue sera réalisé pendant les vacances de Pâques ;*

✓ *Un aménagement du chemin qui mène à l'école sera à prévoir aux travaux de cette année, car les eaux pluviales stagnent sur le calcaire qui ne les absorbe plus.*

✓ *L'appel à candidature pour le concours d'architectes, pour le projet de gymnase, est terminé, avec 46 candidatures reçues. Le jury aura lieu le 26 février prochain.*

✓ *Les travaux pour la construction d'un hangar communal débiteront début septembre.*

✓ *Installation d'un distributeur de produits locaux, derrière l'abri bus, à l'initiative du porteur de projet : il devrait être opérationnel courant avril.*

➤ **La communication de la CCF concernant l'augmentation des tarifs d'assainissement va être modifiée dans le prochain Flash Infos.** Les montants indiqués initialement n'étaient pas les bons et pouvaient laisser penser une augmentation moins importante que la réalité.

➤ **Mme PERREAU demande quelle est la décision finale de la Préfecture concernant le projet de gendarmerie sur Trainou.** M. le Maire répond que 6 communes sur 8 ont émis un avis défavorable au projet. Le retour de la Préfecture n'est pas encore connu à ce jour.

➤ **Mme PERREAU souhaiterait décaler la réunion de la commission finances,** car le montant des dotations ne sera pas encore connu. M. LOISEAU lui répond que c'est le cas tous les ans et que ce chiffre ne sera connu qu'à partir de fin mars, dans le meilleur des cas.

➤ **M. LOISEAU explique qu'une journée de cohésion a été organisée pour renforcer les relations entre les agents de la collectivité.** Elle a eu lieu le 29 janvier dernier. M. le Maire lit un mot de remerciements de la part des agents, à l'attention de tout le conseil municipal.

➤ **M. MUNOZ souhaite savoir si le projet d'hôtel au Cosmetic Park va bientôt démarrer.** M. LOISEAU répond qu'il devrait débiter après les travaux d'extension du bâtiment DERET.

M. le Maire donne la parole à Mme LEPOITTEVIN, qui souhaite s'exprimer sur certaines dépenses réalisées par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Vennecy, le 11 février 2025

Le secrétaire de séance,
Stéphane BOURLET

Le Maire,
Roger DESLANDES

